

## MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SOMMATION INTERPELLATIVE

(REMISE A DOMICILE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le SIX JANVIER

A LA DEMANDE DE :

513 Requéranants annexés sur un liste faisant partie intégrante du corps de l'acte.

SIGNIFIE A

Mme BEJEAN Sophie  
31 rue de l'université région Académique Occitanie  
34000 MONTPELLIER

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :  
confirmation par la personne présente au domicile

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons suivantes :  
Le secrétariat du cabinet m'indique que Madame BEJEAN Sophie ne reçoit pas directement les actes d'huissier de justice malgré mon insistance. Il me renvoi vers son service juridique

J'ai rencontré : Monsieur Dominique VILLENEUVE, Chargé des affaires juridiques au bureau des affaires juridiques et disciplinaires ainsi déclaré qui a accepté de recevoir la copie.

J'ai laissé copie de l'acte sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le nom de la personne ayant reçu la copie a été laissé au domicile du signifié.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 75 feuilles.

François LABADIE

ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

### COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	250,00
D.E.P.	
A.L.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	257,67
TVA 20,00%	51,53
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	3,88
DEBOURS	
T.T.C.	313,08

